SEANCES DE MARCHE NORDIQUE AVEC LES COACHS SPORTIFS Sylvain - Barbara



Saison septembre 2025 – août 2026

NOM: Prénom:
Adresse : Date de naissance :/
CP & Ville : Tél portable :
Courriel:
Pbs de santé éventuels :
Fiche d'inscription remise à : Sylvain □ Barbara □ le : / / ou envoyée par courrier à Sylvain LOGEART 6 avenue de Lavaur 31590 VERFEIL
DECHARGE DE RESPONSABILITE
 Je, soussigné
Fait à le

Signature :

TARIFS SAISON 2025-2026

Deux formules:

Règlement en espèces ou par chèque.

Créneaux de marche pour la période de septembre à juin (avec prêt des bâtons)

> Secteur Auriac-Revel-St Félix-St Ferréol-Montégut-Le Vaux-Sorèze-Les Cassès-Les Cammazes :

lundi 18h30-20h30 ; mardi 9h00-11h00 ; jeudi 9h00-11h00

Secteur Caraman-Loubens-Auriac-Ste Foy d'Aigrefeuille :

mercredi 18h30-20h00 (fitness nordique) ou 18h30-20h30 si marche nordique.

Période d'été Juillet-Août

Marche sur divers sites du Lauragais selon conditions météo. Participation de 5,00 € (avec prêt des bâtons)

Coachs: Sylvain: 06 61 82 30 57 Barbara DELETTRE: 06 63 15 45 36



Marche Nordique du Lauragais 6 avenue de Lavaur 31 590 VERFEIL

Conditions générales de vente SEANCES DE MARCHE NORDIQUE AVEC LES COACHS SPORTIFS Sylvain et Barbara Saison septembre 2025- juillet 2026



Droits et obligations du marcheur

Le marcheur peut accéder aux séances de marche nordique encadrées par les coachs sportifs sus nommés.

Le marcheur devra remplir et signer la fiche de décharge afin de bénéficier des services relatifs (instructions de sécurité, conseils...) aux séances de marche nordique encadrées.

Le marcheur est tenu de respecter les horaires et les dates de rendez-vous.

Le marcheur porte une tenue de sport adéquate à l'activité et adaptée aux conditions climatiques.

Droits et obligations de l'entraîneur sportif

Les séances sont encadrées par un éducateur sportif muni d'une carte professionnelle.

Les coachs s'engagent à dispenser des séances de marche nordique avec conseils techniques, exercices et étirements.

Les coachs s'engagent à respecter les heures et les dates de rendez-vous.

En cas d'alerte orange météo ou de conditions météorologiques dangereuses, les coachs peuvent annuler la séance. Le marcheur sera prévenu par SMS.

Les coachs s'engagent à apporter le matériel adéquat pour le bon déroulement des séances (prêt de bâtons réglables, lampe frontale et brassard lumineux en cas de séance nocturne).

Mode de règlement

Le paiement des séances se fait en début de séance.

Le paiement peut se réaliser en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de Sylvain LOGEART ou Barbara DELETTRE selon le coach qui encadre.

Attestation et certificat médical

Le marcheur atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer la marche nordique, du sport en général, et d'utiliser les services et le matériel proposés par les coachs. Il rend aux coachs son questionnaire santé complété et consulte un médecin pour obtenir un certificat médical en cas d'une ou plusieurs réponses positives au questionnaire santé.

Assurance

Le marcheur participe aux séances de marche nordique sous sa propre responsabilité. Il certifie qu'il a souscrit une Assurance Responsabilité Civile couvrant sa responsabilité lors de l'activité marche nordique.

Droit à l'image

Le marcheur autorise la diffusion d'images sur lesquelles il apparaît sur tous les supports destinés à la promotion des activités des coachs : articles de presse, affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux et documents pédagogiques.

Informatique et liberté

Le marcheur autorise les coachs à utiliser les informations portées sur ce document à des fins de fonctionnement ou pour l'information (communication par SMS ou mails). Aucune liste de diffusion ne sera transmise à un marcheur en particulier.